

AVIS N° AV-2024-035

Événement

Publication jours fériés

- OBJET DE L'AVIS

Jours non ouvrés pour l'année 2024

- REFERENCES

-Vu le dahir N°1-16-151 du 21 Dhou al Qi`da 1437 (25 Août 2016) portant loi N°19-14 relative à la Bourse des Valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseiller en investissement financier, et notamment les articles 5 et 6;

-Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par arrêté du ministre de l'économie et des finances N°2208-19 du 29 Chaoual 1440 (03 juillet 2019) notamment son article 4.1.2;

- ARTICLE 1

Les jours non ouvrés, à la Bourse de Casablanca pour l'année 2024, sont les samedis et dimanches ainsi que les jours fériés suivants :

Mois	Dates	DESIGNATION DES FETES
Janvier	1 ^{er}	Nouvel an
	11	Présentation du manifeste de l'indépendance
	14	Nouvel an Amazigh
Avril	10 (*), 11 et 12	Aïd Al Fitr
Mai	1 ^{er}	Fête du travail
Juin	17 (*) et 18	Aid Al Adha
Juillet	7 (*)	1 ^{er} Moharrem
	30	Fête du trône
Août	14	Fête de l'allégeance d'Oued Eddahab
	20	La Révolution du Roi et du Peuple
	21	Fête de la Jeunesse
Septembre	16 (*) et 17	Aïd Al Mawlid Annabaoui
Novembre	6	Fête de la Marche Verte
	18	Fête de l'indépendance

(*) : Fête mobile à un jour près.

- ARTICLE 2

Le présent avis annule et remplace l'avis N°117/23 du 13/11/2023.

